

▪ DEFINITION ET OBJECTIFS DU METIER

Définition : L'orthoptiste est un professionnel de santé qui dépiste, évalue, rééduque, réadapte et explore les troubles de la vision que ce soit sur le plan moteur, sensoriel ou fonctionnel, du nourrisson à la personne âgée. Il participe également à la prévention des risques et incapacités potentiels.

L'objectif de la prise en charge orthoptique dépend du mode d'exercice.

- En libéral : le plus souvent sur prescription médicale, l'orthoptiste peut établir un bilan qui comprend le diagnostic orthoptique, l'objectif et le plan de soins proposé. Son intervention permet de fournir au prescripteur une aide au diagnostic médical ou une explication aux dysfonctionnements ressentis par le patient et à leurs répercussions sur la vie quotidienne.
- En salariat : à la demande de l'ophtalmologue, l'orthoptiste peut être amené à réaliser des examens complémentaires ophtalmologiques ou des examens d'exploration fonctionnelle.

L'attention requise pour l'intervention de l'orthoptiste sous-entend une prise en charge individuelle de chaque patient afin d'être en capacité de l'observer tout au long du bilan, de la rééducation ou réadaptation et des examens d'exploration fonctionnelle et complémentaires.

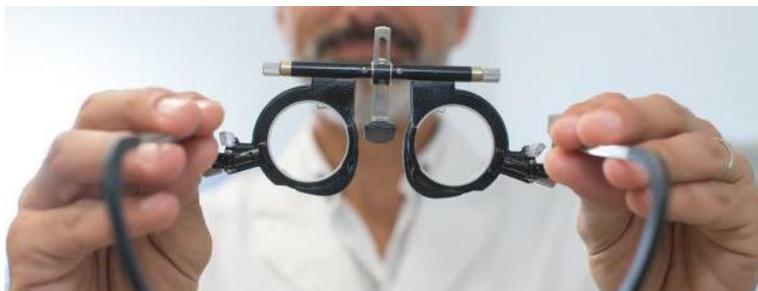
Objectifs : L'objectif de l'orthoptiste est de prévenir, améliorer, compenser ou suppléer les conséquences des pathologies visuelles et neurovisuelles par différents moyens thérapeutiques. Il participe aux différentes actions d'éducation, de réadaptation, de formation et de recherche en interdisciplinarité avec d'autres professionnels de santé.

▪ DESCRIPTION DE LA FORMATION

Durée des études : 3 ans.

Forme des enseignements : Les enseignements sont dispensés à travers des apports théoriques, des apports pratiques et des stages.

La formation, conduit à la délivrance du certificat de capacité d'orthoptiste, et au grade de licence.



ADMISSION

- Parcoursup

Toutes les informations relatives à la procédure ainsi qu'aux conditions d'examen des vœux, sont actualisées sur notre site internet :

<https://www.ilfomer.unilim.fr/> .

VIDEO DE PRESENTATION DE LA FORMATION



RENSEIGNEMENTS

Bâtiment des Formations Sanitaires
39F, Rue Camille Guérin
87036 LIMOGES Cedex

05 87 08 08 74

ilfomer-organisationgenerale@unilim.fr

+ d'informations sur
www.ilfomer.unilim.fr



▪ COMPETENCES

La formation vise l'acquisition d'un nombre de compétences définies et décrites dans le référentiel de compétences qui y est associé :

1. Évaluer l'état sensoriel, moteur et fonctionnel au cours du bilan de la fonction visuelle et élaborer un diagnostic orthoptique.
2. Conduire une démarche de dépistage et d'exploration de la fonction visuelle.
3. Concevoir et conduire un projet individualisé de traitements orthoptiques.
4. Conseiller et accompagner l'adaptation aux lentilles de contact, aux aides optiques ou non optiques.
5. Concevoir et conduire une démarche de prévention, de dépistage protocolisé, d'éducation thérapeutique et de suivi.
6. Communiquer et conduire une démarche thérapeutique dans un contexte d'intervention en orthoptie.
7. Analyser, évaluer et faire évoluer sa pratique professionnelle.
8. Organiser les activités et coopérer avec différents acteurs.
9. Gérer une structure et ses ressources.
10. Rechercher, traiter et analyser des données professionnelles et scientifiques.
11. Informer et former des professionnels et des futurs professionnels.

▪ INSERTION PROFESSIONNELLE

La formation dispensée à l'ILFOMER répond aux besoins du territoire en professionnels de la rééducation et la réadaptation, en tenant compte du vieillissement de la population de la Nouvelle-Aquitaine.

Débouchés professionnels :

Les orthoptistes peuvent pratiquer divers modes d'exercices :

- En salariat dans le secteur sanitaire : centre hospitalier, clinique ou dans le secteur médico-social : établissements pour personnes âgées, ou handicapées, institut médico-éducatif.
- En libéral.
- Ou encore concilier plusieurs modes d'activité.

Les perspectives d'emploi sur le territoire sont réelles compte tenu de la démographie des professionnels en activité, tant en exercice salarié qu'en exercice libéral, dans les zones déficitaires.

Poursuite d'études :

- Expertise dans un domaine particulier avec le plus souvent une formation professionnalisante complémentaire ciblée sur ce domaine.
- Poursuite d'études universitaires (Diplômes universitaires, Masters, Doctorats pour développer une expertise dans un domaine spécifique, intégrer une équipe de recherche ou enseigner en formation initiale).
- Formation conduisant à des fonctions managériales : Cadre de santé puis Cadre supérieur de santé en milieu sanitaire. Cadre dans le secteur social ou médico-social, Directeur d'établissement sanitaire ou médico-social ou social.

